

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET ZITROTAN 2x5 I  
UFI : HFW6-NOV4-Y005-F51Y

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).  
Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

##### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|--------------------------------|----------------|--------------------------|
|              |                                |                |                          |

## SANET ZITROTAN 2x5 l

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

|                                                       | Numéro d'enregistrement                     |                                                                                                                                                                                       |                |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| acide citrique                                        | 77-92-9<br>201-069-1<br>01-2119457026-42    | STOT SE 3; H335<br>Eye Irrit. 2; H319                                                                                                                                                 | $\geq 2 - < 5$ |
| Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts | 68891-38-3<br>500-234-8<br>01-2119488639-16 | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 3; H412<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>5 - < 10 %<br>Eye Dam. 1; H318<br>$\geq 10,0$ % | $\geq 1 - < 2$ |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Balayer et enlever à la pelle.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

## SANET ZITROTAN 2x5 l

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

contre l'incendie et l'explosion

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur     |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------|
| 68891-38-3          | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2750 mg/kg |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 175 mg/m3  |
|                     | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 1650 mg/kg |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 52 mg/m3   |
|                     | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 15 mg/kg   |

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur      |
|---------------------|---------------------------------|-------------|
| CITRIC ACID         | Eau douce                       | 0,44 mg/l   |
|                     | Eau de mer                      | 0,044 mg/l  |
|                     | STP                             | > 1000 mg/l |

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

|                    |                      |            |
|--------------------|----------------------|------------|
|                    | Sédiment d'eau douce | 34,6 mg/kg |
|                    | Sédiment marin       | 3,46 mg/kg |
|                    | Sol                  | 33,1 mg/kg |
| 68891-38-3         | Eau douce            | 0,24 mg/l  |
|                    | Eau de mer           | 0,024 mg/l |
|                    | Sol                  | 7,5 mg/kg  |
|                    | STP                  | 10000 mg/l |
|                    | intermittent release | 0,071 mg/l |
| MONOSODIUM CITRATE | Eau douce            | 0,44 mg/l  |
|                    | Eau de mer           | 0,044 mg/l |
|                    | Sédiment d'eau douce | 34,6 mg/kg |
|                    | Sédiment marin       | 3,46 mg/kg |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du : inutile dans les conditions normales d'utilisation

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

corps

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| Aspect                                | : liquide                              |
| Couleur                               | : violet-rouge                         |
| Odeur                                 | : fruité                               |
| Seuil olfactif                        | : Donnée non disponible                |
| pH                                    | : env. 2,4, 100 %<br>à 20 °C           |
| Point/intervalle de fusion            | : Donnée non disponible                |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Donnée non disponible                |
| Point d'éclair                        | : ne forme pas d'étincelles            |
| Taux d'évaporation                    | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (liquides)             | : Donnée non disponible                |
| Vitesse de combustion                 | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible                |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible                |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible                |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible                |
| Densité                               | : env. 1,025 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                              |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible                |
| Décomposition thermique               | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, dynamique                  | : env. 1.200 mPa.s à 20 °C             |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                |
| Propriétés explosives                 | : Donnée non disponible                |

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

##### acide citrique

##### CITRIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 (Rat): 7.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

- Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

#### Composants:

### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

- Espèce : Lapin
- Evaluation : Irritant pour la peau.
- Méthode : OCDE ligne directrice 404

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

- Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

#### Composants:

### acide citrique

#### CITRIC ACID:

- Résultat : Irritation des yeux

### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

- Espèce : Lapin
- Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
- Méthode : OCDE ligne directrice 405

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

- Remarques : Donnée non disponible



## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### Composants:

acide citrique

#### **CITRIC ACID:**

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts**

#### **68891-38-3:**

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts**

#### **68891-38-3:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

acide citrique

#### **CITRIC ACID:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg  
LOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 10 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Information supplémentaire**

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## SANET ZITROTAN 2x5 l

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **CITRIC ACID:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 120 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l  
Durée d'exposition: 8 Tage  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les microorganismes : (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

##### **68891-38-3:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui
- CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

les autres invertébrés  
aquatiques

Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,27 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

(Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les  
algues/plantes aquatiques

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 -  
100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC : 0,95 mg/l  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les  
microorganismes

: CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):  
> 10 g/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire  
Méthode: DIN 38412  
BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):  
> 10 g/l  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique)

: NOEC: 1 - 10 mg/l  
Espèce: Leuciscus idus(Ide)

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

NOEC: 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 750 mg/kg  
Durée d'exposition: 96 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

##### **CITRIC ACID:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 19 d  
Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

##### **68891-38-3:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

Type de Test: anaérobique  
Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 41 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **CITRIC ACID:**

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

##### **68891-38-3:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

#### Composants:

##### **CITRIC ACID:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

##### **68891-38-3:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : En accord avec les réglementations locales et nationales.                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.                                                                                                                                                      |
| Code des déchets      | Le code européen des déchets<br>20 01 29*<br>Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,02 %  
4,11 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,02 %  
0,15 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface anioniques, Parfums

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.

## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

|      |   |                                                                                  |
|------|---|----------------------------------------------------------------------------------|
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux.                                         |
| H335 | : | Peut irriter les voies respiratoires.                                            |
| H412 | : | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |   |                                                                      |
|-----------------|---|----------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique             |
| Eye Dam.        | : | Lésions oculaires graves                                             |
| Eye Irrit.      | : | Irritation oculaire                                                  |
| Skin Irrit.     | : | Irritation cutanée                                                   |
| STOT SE         | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



## SANET ZITROTAN 2x5 I

WM 0712474

Numéro de commande: 0712474

Version 6.8

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

FR / FR

500000002508